

CIRCULAIRE N° 30 / 2021 – 1^{er} juillet 2021

Objet : Union DDEN Bouches du Rhône

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues bonjour

Notre Union DDEN des Bouches du Rhône poursuit son implantation, son recrutement et ses contacts avec les différentes institutions. Pour un aperçu de ses activités, vous pouvez parcourir le site

[Union DDEN des Bouches-du-Rhône \(13\) | Ami de l'école publique, le DDEN s'inscrit dans la défense de la laïcité, il est nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école \(dden-fed.org\)](https://www.dden-fed.org)

L'assignation en référé de l'ex association départementale contre notre Fédération ne prospère pas auprès de la justice qui a renvoyé au 12 novembre (!) leur plainte en urgence (!) du fait de non réponse de leur avocat.

Notre Fédération arrêtant ses comptes de 2020, se trouve dans l'obligation de déposer une plainte du chef notamment de faux et usage de faux devant Monsieur Le Procureur de la République de Marseille pour des cotisations et des abonnements au « Délégué » qui n'ont jamais été enregistrés par la Fédération alors qu'ils figurent dans le compte de résultat de l'association approuvé et signé par leur Président et Trésorier.

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy KHALDI

